



## VILLE DE NOUMEA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois, le mardi 07 novembre à dix-sept heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

**DATE DE CONVOCATION**  
**31/10/2023**

**DATE D'AFFICHAGE**  
**31/10/2023**

Mme Sonia LAGARDE	Mme Anne-Christine CHIMENTI
M. Jean-Pierre DELRIEU	Mme Kimberley BARONI
Mme Chantal BOUYE	M. Christophe DELIERE
M. Patrick GUILLON	Mme Laurène CASSAGNE
Mme Fabienne CHARDIGNY	M. Michel DESMEUZES
Mme Diane BUI-DUYET	Mme Christine BELLET
M. Warren NAXUE	M. Jean-Marie FIRMIN-GUION
Mme Pascale SERVENT	Mme Liliane CONDOUMY
M. Michel FONGUE	M. Claude CHARLOT
Mme Vaimoe ALBANESE	M. Daniel HINSCHBERGER
Mme Isabelle LAFLEUR	M. Jérémie KATIDJO-MONNIER
Mme Cindy PRALONG	M. Joseph BOANEMOA
M. Philippe BLAISE	Mme Veylma FALAEAO
Mme Naïa WATEOU	M. Emmanuel BERART
Mme Valérie LAROQUE	M. Eric MELTESALE
Mme Stéphanie PAIMAN	M. Jonas TAOFIFENUA
M. Bruno CAPY	
Mme Tuilogona O'CONNOR	
M. Marc LE LEIZOUR	

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M. Makaokio FIHIPALAI	M. Christophe DELESSERT
Nombre de présents	: 35	Mme Magali MANUOHALALO	Mme Charlotte THAIAWE
Nombre de votants (14 procurations)	: 49	Mme Laurie HUMUNI	M. Alexandre MACHFUL
		Mme Jeanne POELLABAUER	Mme Muriel GERMAIN
		M. Tristan DERYCKE	M. Patrick SAKOUMORI
		Mme Françoise SUVE	Mme Christiane SARIDJAN
		M. Marc ZEISEL	Mme Christine LE SAINT
		Mme Janine BAJON	M. Bernard LAVANDIER
		M. Nicolas BRIGNONE	
		M. Luc BRUN	

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

**ABSTENTIONS :**

**M. Emmanuel BERART de « Générations Nouméa »**

**Mme Veylma FALAEAO et M. Jonas TAOFIFENUA de « Nouméa c'est vous »**

DELIBERATION N°2023-1361

portant modification des autorisations de programme et des crédits de paiement  
par décision modificative n° 2 du budget annexe primitif  
de la gestion du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2023

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le contrat d'agglomération 2017-2022 du Grand Nouméa signé le 23 décembre 2017,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2023/217 du 23 février 2023 relative au budget annexe primitif pour la gestion du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2023,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2023/218 du 23 février 2023 relative aux autorisations de programme et crédits de paiement du budget annexe primitif pour la gestion du service d'assainissement collectif de la ville de Nouméa pour l'exercice 2023,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2023/573 du 8 juin 2023 portant affectation du résultat définitif de l'exercice 2022 du budget annexe de la gestion du service d'assainissement collectif,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2023/766 du 20 juillet 2023 portant modification des autorisations de programme et crédits de paiement par décision modificative n° 1 du budget annexe primitif pour la gestion du service d'assainissement collectif de la ville de Nouméa pour l'exercice 2023,

VU l'avis émis par le conseil d'exploitation des régies chargées de la gestion des déchets ménagers et assimilés, de la distribution d'eau potable et de la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration en date du 25 octobre 2023,

VU les documents budgétaires annexés à la présente délibération,

VU la note explicative de synthèse n° 2023/146 du 19 octobre 2023,

La commission du budget et des finances (cbf) entendue en séance du 24 octobre 2023

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1<sup>er</sup> /

Pour la mise en œuvre des opérations d'investissement du budget annexe de la gestion du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2023 de la ville de Nouméa, est approuvée par décision modificative, la modification de l'autorisation de programme, ainsi que la répartition des crédits de paiement correspondants, telle que récapitulée dans le tableau ci-dessous :

N° ET INTITULE DES AP	AP VOTEES APRES DM 2 2023	Antérieur	CREDITS DE PAIEMENT			RAF
			CP 2023	CP 2024	CP 2025	
	1 794 147 206	1 228 624 896	245 837 015	280 685 295	39 000 000	0
61-2017-2 : PROGRAMME D'EQUIPEMENT ASSAINISSEMENT N°1 (6101Z17A)	1 021 000 000	903 105 668	77 643 500	40 250 832	0	0
61-2020-2 : EQUIPEMENTS D'ASSAINISEMEN T (6101Z20A)	773 147 206	325 519 228	168 193 515	240 434 463	39 000 000	0

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

ARTICLE 3 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur  
988-200012508-20231107-577-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire  
Réception par le Haut-commissariat : 10 novembre  
2023

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 7 NOVEMBRE  
2023

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 9 novembre 2023

Le secrétaire de séance,



KIMBERLEY BARONI

Le Maire,

SONIA LAGARDE

DESTINATAIRES :

- SUBD ADMINIS. SUD

1

- DF (dont TPS)	2
- DEP	1
- MISE EN LIGNE	1

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**NOUVELLE-CALEDONIE**

**VILLE DE NOUMEA**

**POSTE COMPTABLE DE LA PROVINCE SUD :**

**SERVICE PUBLIC LOCAL DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT  
ET STATIONS D'EPURATION**

**M4**

**DECISION MODIFICATIVE N°2**

**BUDGET ANNEXE DE LA GESTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF  
ANNEE 2023**

## SOMMAIRE

I - Informations générales			
Modalités de vote du budget			
II - Présentation générale du budget			
A1 - Vue d'ensemble - Sections			
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres			
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres			
B1 - Balance générale du budget - Dépenses			
B2 - Balance générale du budget - Recettes			
III - Vote du budget			
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses			
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes			
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses			
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes			
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles			
IV - Annexes		Jointe	Sans objet
A - Eléments du bilan			
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie			✓
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette			✓
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux			✓
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours			✓
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture			✓
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes			✓
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements			✓
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations			✓
A3.2 - Etalement des provisions			✓
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	✓		
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	✓		
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)			✓
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)			✓
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)			✓
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)			✓
A6 - Etat des charges transférées			✓
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers			✓
A8 - Affectation anticipée du résultat N-1			✓
B - Engagements hors bilan			
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie			✓
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt			✓
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget			✓
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail			✓
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé			✓
B1.6 - Etat des autres engagements donnés			✓
B1.7 - Etat des engagements reçus			✓
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	✓		
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents			✓
C - Autres éléments d'informations			
C1.1 - Etat du personnel			✓
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie			✓
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)			✓
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)			✓
D - Arrêté et signatures			
D - Arrêté et signatures		✓	

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>I - INFORMATION GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- avec ~~ou sans~~ les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
- avec ~~ou sans~~ vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

[...]

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3).

- ~~semi budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)~~
- budgétaires (délibération n°2012/1509 du 26 décembre 2012)

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

primitif ~~ou cumulé~~ de l'exercice précédent.

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V – Le présent budget a été voté (5).

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1
- ~~avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1~~
- ~~avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1~~

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXPLOITATION**

		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	<b>1 150 000</b>	<b>1 150 000</b>
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>002 RESULTAT D' EXPLOITATION REPORTE (2)</b>		
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		<b>1 150 000</b>	<b>1 150 000</b>

**INVESTISSEMENT**

		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)</b>	<b>26 150 000</b>	<b>26 150 000</b>
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>		
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>26 150 000</b>	<b>26 150 000</b>

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>27 300 000</b>	<b>27 300 000</b>
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	40 300 000				40 300 000
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	100 000 000				100 000 000
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>140 300 000</b>				<b>140 300 000</b>
66	CHARGES FINANCIERES	7 500 000				7 500 000
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 670 000				5 670 000
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS (4)					
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES (5)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
	<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>153 470 000</b>				<b>153 470 000</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	93 630 000			1 150 000	94 780 000
042	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (6)	42 100 000				42 100 000
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (6)					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>	<b>135 730 000</b>			<b>1 150 000</b>	<b>136 880 000</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>289 200 000</b>			<b>1 150 000</b>	<b>290 350 000</b>

+
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>

=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>
<b>290 350 000</b>

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	11 500 000				11 500 000
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE (7)					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS OU SUBVENTION D'EXPLOITATION					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	275 000 000				275 000 000
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>286 500 000</b>				<b>286 500 000</b>
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (4)					
	<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>	<b>286 500 000</b>				<b>286 500 000</b>
042	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (6)	2 700 000			1 150 000	3 850 000
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (6)					
	<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>	<b>2 700 000</b>			<b>1 150 000</b>	<b>3 850 000</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>289 200 000</b>			<b>1 150 000</b>	<b>290 350 000</b>

+
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>

=
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>
<b>290 350 000</b>

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT(8)</b>	<b>133 030 000</b>
--	--------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION					
	Total des opérations d'équipement	351 265 684			25 000 000	376 265 684
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>351 265 684</b>			<b>25 000 000</b>	<b>376 265 684</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	92 000 000				92 000 000
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (5)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
020	DEPENSES IMPREVUES					
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>92 000 000</b>				<b>92 000 000</b>
<b>4581</b>	<b>Total des opé.pour compte de tiers (6)</b>					
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>443 265 684</b>			<b>25 000 000</b>	<b>468 265 684</b>
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)	2 700 000			1 150 000	3 850 000
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)	600 460 000				600 460 000
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>603 160 000</b>			<b>1 150 000</b>	<b>604 310 000</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 046 425 684</b>			<b>26 150 000</b>	<b>1 072 575 684</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	
--	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 072 575 684</b>
---	----------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	7 450 000			25 000 000	32 450 000
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	229 077 970				229 077 970
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>236 527 970</b>			<b>25 000 000</b>	<b>261 527 970</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
106	RESERVES (7)	35 611 342				35 611 342
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (5)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>35 611 342</b>				<b>35 611 342</b>
<b>4582</b>	<b>Total des opé.pour compte de tiers (6)</b>					
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>272 139 312</b>			<b>25 000 000</b>	<b>297 139 312</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	93 630 000			1 150 000	94 780 000
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)	42 100 000				42 100 000
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)	600 460 000				600 460 000
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>736 190 000</b>			<b>1 150 000</b>	<b>737 340 000</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 008 329 312</b>			<b>26 150 000</b>	<b>1 034 479 312</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>38 096 372</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 072 575 684</b>
---	----------------------

**Pour Information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT(8)</b>	<b>133 030 000</b>
--	--------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	<b>EXPLOITATION</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
022	DEPENSES IMPREVUES			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 150 000	1 150 000
<b>Dépenses d'exploitation - Total</b>			<b>1 150 000</b>	<b>1 150 000</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	+
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 150 000</b>

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
14	PROVISIONS REGLEMENTEES ET AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (BA - REGIE NON PERSONNALISEE)			
	Total des opérations d'équipement	25 000 000		25 000 000
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (6)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)		1 150 000	1 150 000
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSIONS (6)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS			
39	DEPRECIATION DES STOCKS ET EN COURS			
4581	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES			
49	DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS			
3...	Stocks			
020	DEPENSES IMPREVUES			
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>25 000 000</b>	<b>1 150 000</b>	<b>26 150 000</b>

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	+
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>26 150 000</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres << opérations d'équipement >>.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	<b>EXPLOITATION</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES			
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE) (3)			
72	PRODUCTION IMMOBILISEE		1 150 000	1 150 000
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENT, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
<b>Recettes d'exploitation - Total</b>			<b>1 150 000</b>	<b>1 150 000</b>

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	+
---	---

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	=	<b>1 150 000</b>
---	---	------------------

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 106)			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	25 000 000		25 000 000
14	PROVISIONS REGLEMENTEES ET AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (4)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (BA - REGIE NON PERSONNALISEE)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSIONS			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (4)			
39	DEPRECIATION DES STOCKS ET EN COURS (4)			
4582	Opérations pour compte de tiers (5)			
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES			
49	DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (4)			
3...	Stocks			
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 150 000	1 150 000
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>25 000 000</b>	<b>1 150 000</b>	<b>26 150 000</b>

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	+
--	---

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	+
------------------------------------	---

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	=	<b>26 150 000</b>
---	---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL (5)(6)</b>	<b>40 300 000</b>		
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	150 000		
6152	SUR BIENS IMMOBILIERS	3 500 000		
617	ETUDES ET RECHERCHES	150 000		
618	DIVERS	900 000		
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	300 000		
6238	DIVERS	100 000		
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	200 000		
6287	REMBOURSEMENTS DE FRAIS	35 000 000		
<b>012</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>	<b>100 000 000</b>		
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	100 000 000		
<b>014</b>	<b>ATTENUATIONS DE PRODUITS (7)</b>			
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>			
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65)</b>		<b>140 300 000</b>		
<b>66</b>	<b>CHARGES FINANCIERES (b)(8)</b>	<b>7 500 000</b>		
66111	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	7 000 000		
66112	INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	500 000		
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES (c)</b>	<b>5 670 000</b>		
6711	CHARGES EXCEPTIONNELLES POUR INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	100 000		
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	250 000		
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 320 000		
<b>68</b>	<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS (d)(9)</b>			
<b>69</b>	<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES (e)(10)</b>			
<b>022</b>	<b>DEPENSES IMPREVUES (f)</b>			
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f</b>		<b>153 470 000</b>		

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	93 630 000		1 150 000
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (11)(12)	42 100 000		
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	42 100 000		
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>135 730 000</b>		<b>1 150 000</b>
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION			
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>135 730 000</b>		<b>1 150 000</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>289 200 000</b>		<b>1 150 000</b>

+	<b>RESTES A REALISER N-1 (13)</b>	
+	<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)</b>	
=	<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 150 000</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)**

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N – ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(11) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>013</b>	<b>ATTENUATIONS DE CHARGES (5)</b>			
<b>70</b>	<b>PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES</b>	<b>11 500 000</b>		
706121	REDEVANCES POUR MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE	11 500 000		
<b>73</b>	<b>PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE (6)</b>			
<b>74</b>	<b>DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS OU SUBVENTION D'EXPLOITATION</b>			
<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>275 000 000</b>		
757	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	275 000 000		
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=013+70+73+74+75</b>		<b>286 500 000</b>		
<b>76</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS (b)</b>			
<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS (c)</b>			
<b>78</b>	<b>REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (d)(7)</b>			
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>286 500 000</b>		

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (8)(9)	2 700 000		1 150 000
722	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			1 150 000
777	QUOTE PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU RESULTAT DE L'EXE.	2 700 000		
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (8)			
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>2 700 000</b>		<b>1 150 000</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>289 200 000</b>		<b>1 150 000</b>

+	<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	
+	<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	
=	<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 150 000</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N – ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION (hors op.)			
	Opérations d'équipement n°(5) [...]	<b>443 265 684</b>		<b>25 000 000</b>
0101	EMPRUNT ET DETTES ASSIMILÉS	92 000 000		
6101	EQUIPEMENTS EN EAU ET EN ASSAINISSEMENT	224 837 015		25 000 000
6124	EXTENSION DE LA STEP DE YAHOUÉ	126 428 669		
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>443 265 684</b>		<b>25 000 000</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
020	DEPENSES IMPREVUES			
<b>Total des dépenses financières</b>				
	[...](6)			
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>443 265 684</b>		<b>25 000 000</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>040</b>	<b>OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (7)(8)</b>	<b>2 700 000</b>		<b>1 150 000</b>
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	<i>2 700 000</i>		<i>1 150 000</i>
139111	AGENCE DE L'EAU	1 150 000		
139118	AUTRES	1 150 000		
13913	DEPARTEMENTS	400 000		
21532	RESEAUX D'ASSAINISSEMENT			1 150 000
	<i>Charges transférées</i>			
<b>041</b>	<b>OPERATIONS PATRIMONIALES (9)</b>	<b>600 460 000</b>		
21532	RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	586 200 000		
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	14 260 000		
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>603 160 000</b>		<b>1 150 000</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>1 046 425 684</b>		<b>26 150 000</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	
-----------------------------------	--

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	
---	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>26 150 000</b>
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>13</b>	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES</b>	<b>7 450 000</b>		<b>25 000 000</b>
13111	AGENCE DE L'EAU	4 800 000		21 800 000
1313	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - DEPARTEMENTS			3 200 000
1316	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	2 650 000		
<b>16</b>	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)</b>	<b>229 077 970</b>		
1641	EMPRUNTS EN EUROS	229 077 970		
<b>20</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>22</b>	<b>IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION</b>			
<b>23</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>			
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>236 527 970</b>		<b>25 000 000</b>

<b>10</b>	<b>DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES</b>	<b>35 611 342</b>		
1068	AUTRES RESERVES	35 611 342		
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>			
<b>165</b>	<b>DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS</b>			
<b>18</b>	<b>COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS</b>			
<b>26</b>	<b>PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS</b>			
<b>27</b>	<b>AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>			
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>35 611 342</b>		

	[...](5)			
	<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>			

	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>272 139 312</b>		<b>25 000 000</b>
--	-----------------------------------	--------------------	--	-------------------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	93 630 000		1 150 000
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (6)(7)	42 100 000		
281532	RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	42 100 000		
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>135 730 000</b>		<b>1 150 000</b>
041	OPERATIONS PATRIMONIALES(8)	600 460 000		
2031	FRAIS D'ETUDES	16 350 000		
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	579 050 000		
238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 060 000		
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>736 190 000</b>		<b>1 150 000</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>1 008 329 312</b>		<b>26 150 000</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	
----------------------------------	--

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	
--	--

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>26 150 000</b>
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 6101 (1)**  
**LIBELLE : EQUIPEMENTS EN EAU ET EN ASSAINISSEMENT**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalizations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5) (a)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4) (b)	Montant pour information (5) (b)
<b>DEPENSES</b>		<b>2 328 342 638</b>			<b>25 000 000</b>	
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>153 882 928</b>				
2031	FRAIS D'ETUDES	153 882 928				
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>2 235 253</b>				
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>					
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>2 172 224 457</b>			<b>25 000 000</b>	
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	1 936 031 161			25 000 000	
2314	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI					

RECETTES (répartition) (Pour Information)	Restes à réaliser N-1 (3) (c)	Recettes de l'exercice (d)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	
	<b>Autres</b>	

<b>RESULTAT = (c+d)-(a+b)</b>	
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>25 000 000</b>

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A4.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (Hors RAR) (BP+BS+DM) I	Propositions nouvelles	Vote (2) II
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>94 700 000</b>		
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>92 000 000</b>		
1641	EMPRUNTS EN EUROS	92 000 000		
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>2 700 000</b>		
139111	AGENCE DE L'EAU	1 150 000		
139118	AUTRES	1 150 000		
13913	DEPARTEMENTS	400 000		
020	Dépenses imprévues			

	Op. de l'exercice III = I+II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>94 700 000</b>			<b>94 700 000</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	<b>A4.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (Hors RAR) (BP+BS+DM) V	Propositions nouvelles	Vote (2) VI
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>135 730 000</b>		<b>1 150 000</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>				
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>135 730 000</b>		<b>1 150 000</b>
281532	RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	42 100 000		
021	Virement de la section d'exploitation	93 630 000		1 150 000

	Opérations de l'exercice VII = V+VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent(4)	Solde d'exécution R001(4)	Affectation R106(4)	TOTAL VIII
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>136 880 000</b>				<b>136 880 000</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres (IV)</b>	<b>94 700 000</b>
<b>Ressources propres disponibles (VIII)</b>	<b>136 880 000</b>
<b>Solde (IX = VIII-IV)(5)</b>	<b>42 180 000</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b> <b>AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.1</b> <b>B2.2</b>

**B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

No ou intitulé de l'A.P.	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour memoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2023	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2023)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2023) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2023 (2)	Restes à financer de l'exercice 2024	Restes à financer (exercices au delà de 2024) (3)
<b>Dépenses</b>	<b>1 797 147 206</b>	<b>-3 000 000</b>	<b>1 794 147 206</b>	<b>1 228 624 896</b>	<b>245 837 015</b>	<b>280 685 295</b>	<b>39 000 000</b>
61 2017 2 PROGRAMME D'EQUIPEMENT ASSAINISSEMENT N°1	1 027 000 000	-6 000 000	1 021 000 000	903 105 668	77 643 500	40 250 832	
61 2020 2 EQUIPEMENTS D'ASSAINISSEMENT	770 147 206	3 000 000	773 147 206	325 519 228	168 193 515	240 434 463	39 000 000
<b>Recettes</b>							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

Nombre de membres en exercice  
Nombre de membres présents  
Nombre de suffrages exprimés

VOTES :  
Pour  
Contre  
Abstention

Date de convocation :

Présenté par Madame Sonia LAGARDE, Maire de la Ville de Nouméa,  
A Nouméa, le

Le Maire,

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session à Nouméa le \_\_\_\_\_ 2023

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission de la présente  
délibération à Monsieur le Commissaire délégué de la République pour la province  
Sud, le \_\_\_\_\_ 2023 et de la publication par voie électronique le \_\_\_\_\_ 2023.

Les membres du Conseil Municipal